

**Mouvement coopératif et développement
des communautés dans les pays du Sud :**
Étude exploratoire de l'Alliance coopérative internationale (ACI)
Par Louis Favreau avec la collaboration
de Sayouba Ouedraogo

Note sur l'auteur

Louis Favreau est sociologue et professeur au département de travail social et de sciences sociales de l'Université du Québec en Outaouais (UQO) depuis plus de 20 ans après avoir été organisateur communautaire pendant 20 ans. Il est titulaire d'une *Chaire de recherche du Canada en développement des collectivités* (CRDC). Il a été co-fondateur d'une *alliance de recherche en économie sociale* (ARUC-ES) située à l'UQAM. Il est présentement responsable de l'axe international de l'*ARUC Innovation sociale et développement des communautés* (ARUC-ISDC) à l'UQO et membre de l'exécutif de l'*ARUC Développement territorial et coopération* (ARUC-DTC) à l'UQAR. Il est chercheur affilié au *Centre de recherche sur le développement territorial* (CRDT). Il a été, tour à tour, directeur puis rédacteur en chef de la revue *Économie et Solidarités* pendant plus d'une décennie. Il est co-fondateur et membre de la direction du *Groupe d'économie solidaire du Québec* (GESQ) et animateur d'un fonds de développement, le *Fonds Solidarité Sud* de l'organisation *Développement et Paix*.

Sayouba Ouedraogo est docteur en travail social de l'Université Laval et stagiaire postdoctorant à la Chaire de recherche du Canada en développement des collectivités (CRDC) à l'Université du Québec en Outaouais.

**Publication conjointe de l'Alliance de recherche Innovation sociale et développement des
communautés (l'ARUC-ISDC) et de la Chaire de recherche du Canada en développement des collectivités
(CRDC)**

Série : Recherches, numéro 17

ISBN : 978-2-89251-348-6

Août 2008

TABLE DES MATIÈRES

1. De la pertinence d'étudier l'organisation des coopératives au plan mondial	1
1.1. La scène mondiale, lieu de décision du développement économique et social des territoires	1
1.2. Un angle de recherche : les coopératives, actrices de développement	2
2. Coopératives et développement des communautés dans les pays du Sud : le rôle de l'Alliance coopérative internationale (ACI)	3
3. L'Alliance coopérative internationale d'hier à aujourd'hui	8
3.1. Conditions d'émergence de l'ACI	9
4. La structure organisationnelle de l'ACI	12
5. L'itinéraire socio-politique de l'ACI dans une perspective Nord-Sud: quelques clés de lecture	18
5.1. L'ACI et le développement des coopératives dans les communautés au Sud : la période des colonies	18
6. Réalisations et engagements de l'ACI aujourd'hui	21
6.1. Les partenariats	21
6.2. Les principaux dossiers	22
6.3. Les engagements coopératifs en cours	23
7. L'ACI et le développement des communautés au Sud aujourd'hui	24
Bibliographie	27

LISTE DES ACRONYMES

ACI :	Alliance coopérative internationale
AG :	Assemblée générale
ARUC-DTC :	Alliance de recherche université-communauté-Développement des territoires et coopération
ARUC-ES :	Alliance de recherche université-communauté-Économie sociale
ARUC-ISDC :	Alliance de recherche université-communauté-Innovation sociale et développement des communautés
BIT :	Bureau international du travail
BM :	Banque mondiale
CCACE :	Comité de coordination des associations coopératives Européennes
CCC :	Conseil canadien de la coopération
CECI :	Centre d'étude et de coopération internationale
CIF :	Centre d'innovation financière
CISL :	Confédération internationale des syndicats libres
CONFECOOP :	Confédération nationale des coopératives du Guatemala
CQCM :	Conseil québécois de la coopération et de la mutualité
CRDC :	Chaire de recherche du Canada en développement des collectivités
CRDT :	Centre de recherche en développement territorial
CSI :	Confédération syndicale internationale
DID :	Développement international Desjardins
FAO :	Food and agriculture organization
FIPA :	Fédération internationale des producteurs agricoles
FMI :	Fonds monétaire international
FNCC :	Fédération nationale des coopératives de consommation
GESQ :	Groupe d'économie solidaire du Québec
INAISE :	Association internationale des investisseurs dans l'économie sociale
INM :	Institut du nouveau monde
IRECUS :	Institut de recherche et d'éducation pour les coopératives et les mutuelles de l'Université de Sherbrooke
MACIF :	Mutuelle assurance des commerçants et industriels de France
MDEIE :	Ministère du développement économique, innovation et exportation

LISTE DES ACRONYMES

OCDE :	Organisation de coopération et de développement économiques
OCI :	Organisation de la conférence islamique
OIT :	Organisation internationale du travail
OMC :	Organisation mondiale du commerce
ONG :	Organisme non gouvernemental
ONGI :	Organisation non gouvernemental internationale
ONU :	Organisation des Nations Unies
PAS :	Programmes d'ajustement structurel
PME :	Petite et moyenne entreprise
RECMA :	Revue des études coopératives, mutualistes et associatives
RIPESS :	Réseau intercontinental d'économie sociale et solidaire
RISQ :	Réseau d'informations scientifiques du Québec
ROSI :	Réseau Outaouais de solidarité internationale
SOCODEVI :	Société de coopération pour le développement international
UNESCO :	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
UNICEF :	Fonds des Nations Unies pour l'enfance
UPA :	Union des producteurs agricoles
UPA-DI :	Union des producteurs agricoles - développement international
UQAM :	Université du Québec à Montréal
UQAR :	Université du Québec à Rimouski
UQO :	Université du Québec en Outaouais

La fécondité des entreprises coopératives, au-delà d'une réussite économique contrastée, tient à leur force de proposition et d'interpellation. Dans un contexte où beaucoup partagent une interrogation souvent résignée sur les finalités humaines de l'économie, elles sont autant de laboratoires où se recomposent les rapports individu-entreprise, travail-capital, intérêt privé-intérêt général... Le caractère citoyen des coopératives naît des exigences qu'elles se donnent; au-delà de leurs réalisations, leurs membres persistent... à inscrire leurs convictions dans des structures économiques...

Extraits du film documentaire intitulé : *Héritiers d'une utopie, les coopératives aujourd'hui*. de Vincent Berthet de la revue *Économie et Humanisme* et de J.-F. Santoni. Film présenté à Paris à la réunion de la région Europe de l'ACI en 1999.

1. De la pertinence d'étudier l'organisation des coopératives au plan mondial

1.1. La scène mondiale, lieu de décision du développement économique et social des territoires

Changement climatique, crise alimentaire et crise énergétique se télescopent. Désormais certaines échéances peuvent être fatales étant donné les croisements de l'échéance climatique liée au seuil de réchauffement de la planète, de l'échéance énergétique liée à l'épuisement des ressources pétrolières et de l'échéance alimentaire liée à la remise au marché de la fixation des prix qui montent en flèche. Le tout sur fond de scène de la montée des inégalités qui consacre et perpétue la fracture entre le Nord et le Sud. Le monde dans lequel nous vivons est ainsi devenu plus instable et plus imprévisible. Ce n'est pas pour autant le chaos. Le pire n'est jamais sûr! Mais de **grandes transitions sont en cours**.

Jeffrey Rubin, économiste et stratège en chef de

CIBC marchés mondiaux, nous dit que le transport des produits coûtera si cher que les dynamiques économiques changeront radicalement: «le monde s'en allait vers le global, mais désormais il s'en ira vers le local». Il prévoit un pétrole à \$225.00 le baril d'ici quelques années (journal *La Presse* du 7 juin 2008). Voilà un exemple révélateur d'une crise qui accélère la dérégulation du monde. **Cette crise climatique, énergétique et alimentaire...est bel et bien l'expression actuelle des enjeux de développement durable avec de nouvelles mobilisations ici et là au Nord comme au Sud**. Une des grandes ruptures actuelles depuis l'après-guerre et la chute du mur de Berlin, c'est la fin de l'abondance des matières premières : pétrole, produits agricoles et eau. Bref, **les enjeux locaux sont devenus globaux et les enjeux globaux sont devenus locaux**.

L'agriculture est, comme l'énergie le révélateur par excellence de cette dynamique du local et du global. L'UPA présente à Genève au cours de l'été 2008 où se déroulaient les négociations de l'OMC, a vite pressentie la remise en cause de la gestion de l'offre au Québec et au Canada, gestion qui est la clé de voûte de tout un système bâti entre les agriculteurs et les gouvernements pour leur assurer un revenu équitable et des prix raisonnables pour les consommateurs. Directement de Genève, le nouveau président de l'UPA, Christian Lacasse, disait au journal *Le Devoir* (28 juillet 2008, p. A3) : «Si le gouvernement canadien signait le projet d'accord actuel, il mettrait à risque plus de 40% des recettes agricoles québécoises et, conséquemment, quelque 70,000 emplois directs et indirects à la ferme et dans la transformation. Ce n'est pas seulement l'avenir de nos fermes, c'est la stabilité économique de nos régions qui est en jeu». Voilà une des bonnes raisons de s'intéresser à l'organisation mondiale des coopératives comme partie prenante des solutions à la crise alimentaire tant aux plans local qu'international. Tous les mouvements ici au Québec doivent s'assurer d'avoir des dispositifs solides à l'échelle internationale : pour leurs propres intérêts et pour le développement d'une solidarité Nord-

Sud qui s'impose de plus en plus.

1.2. Un angle de recherche : les coopératives, actrices de développement

Dans le processus de mondialisation en cours, l'influence décisive demeure certes entre les mains des grandes organisations financières internationales (FMI, BM, OMC) et des États des pays du Nord qui pilotent des politiques de lutte contre la pauvreté. Ils ne sont cependant pas les seuls à peser sur le cours des événements. Les deux dernières décennies ont considérablement changé la donne avec **l'émergence sur l'avant-scène internationale – à côté et en cohabitation avec l'aide au développement des États - de nouveaux acteurs de développement** qui stimulent l'organisation des communautés locales tout en s'internationalisant. Les ONG, les gouvernements locaux du Nord en interface avec leurs équivalents au Sud dans le cadre d'une coopération de proximité, certaines diasporas, des organisations de travailleurs (syndicats), des regroupements villageois, certains réseaux religieux sécularisés («communautés de base» en Amérique latine...), des organisations du mouvement paysan et du mouvement coopératif suscitent des initiatives internationales (Favreau, Fréchette et Lachapelle, 2008) dans nombre de secteurs : Villes et villages en santé, INAISE pour la finance solidaire, le RIPESS pour l'économie sociale et solidaire, les réseaux liés à la Marche mondiale des femmes, les réseaux de commerce équitable... Tout comme nous l'avons fait pour le mouvement des paysans et des producteurs agricoles en étudiant la Fédération internationale des producteurs agricoles, la FIPA (Doucet et Favreau, 2008) et la Confédération syndicale internationale (Favreau et alii 2008 : 133-140), nous voulons traiter ici de l'évolution du mouvement coopératif à l'échelle internationale et tout particulièrement de l'Alliance coopérative internationale (ACI).

Dans les deux dernières décennies, les gouvernements centraux du Nord et du Sud, à la faveur d'un resserrement important de leur budget et d'une certaine «fatigue», ont procédé à une vague de décentralisations. L'aide publique au développement n'a pas échappé au mouvement et une brèche s'est ouverte dans la coopération internationale qui prévalait jusqu'alors : un mouvement dit de «décentralisation», en fait de dévolution à d'autres acteurs, s'est également amorcé dans l'aide publique au développement des États du Nord. Avec des fortunes diverses, les ONG ont saisi la balle au bond, puis les municipalités, les coopératives, le monde agricole et les organisations de travailleurs. Certes, la «société civile» et les mouvements sociaux ne sont pas sans faiblesses étant donné l'hétérogénéité et la jeunesse de leurs initiatives internationales. Raison de plus pour tenter de **reconstituer la portée plus générale** de celles-ci, lesquelles, à première vue, offrent un visage très local, **mais influencent, dans une direction ou l'autre, la marche des États et même de certaines entreprises à cette échelle.**

Le nouveau directeur de Greenpeace-Québec, Éric Darier, disait récemment :

...La structure de la production doit être modifiée. C'est bien plus compliqué que de faire du recyclage ou d'interdire le phosphate dans les détergents de lave-vaisselle...C'est vrai qu'il faut donner un peu d'espoir : si on dit que la planète est foutue, personne ne va se mobiliser....Mais, même si, souvent, on n'aime pas les gouvernements, les partis, les entreprises, il faut opérer ce virage au sein de ces partis et de ces entreprises...(Le Devoir, 21/07/08).

Or les coopératives, comme mouvement et comme réseau d'entreprises collectives porteuses de finalités sociales, transforment le monde des entreprises en développant **des structures de production solidaires** comme nous l'avons démontré dans un ouvrage récent (Favreau, 2008 : 1-35) à partir d'une synthèse

de deux décennies de recherche dans ce domaine ici comme en Europe et dans certains pays du Sud.

Une approche sociopolitique des coopératives

Au plan général, notre approche modifie la perspective généralement utilisée pour étudier les coopératives. Nous jugeons très important d'étudier **les fonctions politiques** des regroupements coopératifs et donc l'étude des processus politiques effectifs (Grossman et Saurugger, 2007), ce qui est un point aveugle de la plupart des travaux dans ce domaine. On pense notamment ici, par-delà le poids économique des entreprises et leur pertinence dans la création d'emplois, aux **rappports stratégiques** que les organisations développent entre elles et avec les autres. Plus spécifiquement, les **différents répertoires d'action** à étudier sont : comment les regroupements de coopératives se comportent-ils dans leurs fonctions de coordination et de représentation ? Quelles sont leurs bases sociales, régionales et sectorielles ? Quelle est leur histoire sociopolitique avec les zones de tension et les zones de collaboration avec d'autres et en leur sein ? Quelle est leur culture démocratique ? Quelle est leur stratégie dans les rapports qu'ils entretiennent avec les autres organisations issues de la même matrice, les organisations du mouvement ouvrier et paysan ou avec, dans le cas de l'ACI, les grandes institutions internationales comme l'OIT ou la FAO ? Quel est leur financement externe et interne ? Quel type de présence exercent-ils sur la scène politique internationale... ?

Nous prenons donc ici les coopératives, non seulement comme des entreprises un peu particulières (à propriété collective plutôt qu'à capitaux privés, etc.) mais aussi comme un **mouvement** s'inscrivant dans des rapports de force et disposant d'une identité spécifique, faisant face à des adversaires (les entreprises du secteur privé avec lesquelles elles cohabitent mais aussi avec lesquelles elles sont en concurrence) et portant un projet de société qui lui est propre.

Les coopératives ont une longue histoire –plus de 150 ans- comme le mouvement paysan et le mouvement ouvrier desquels elles ont émergé. Et tout comme ces mouvements, elles ont été «associées alternativement à de grandes espérances et à de sombres échecs» (Develtere, 1998 : 11). Elles ont, par exemple dans les pays du Sud, été associées à l'espérance de la décolonisation mais aussi à l'échec de ce mouvement. Dans les pays d'Europe de l'Ouest, elles ont été associées au développement d'un État social mais aussi au modèle centralisateur des pays de l'Est (des coopératives d'État). Il faut donc se démarquer d'une approche idéaliste dans laquelle le dévouement du personnel salarié ou bénévole et les références affirmées à des valeurs morales ou idéologiques garantissent en quelque sorte la qualité des actions en tout temps et en toute circonstance.

Autrement dit les coopératives, comme toute autre organisation dans une société démocratique, sont inscrites dans des dynamiques sociales qui se doivent d'être présentées comme elles sont et non uniquement pour ce qu'elles prétendent être. Donc, comment elles se comportent politiquement, c'est-à-dire, en premier lieu, leur fonctionnement et leur vitalité démocratiques (leurs rapports aux membres) ; deuxièmement, leur interaction avec les autres et entre elles ; troisièmement leur capacité d'indépendance vis-à-vis des pouvoirs publics et des institutions internationales.

2. Coopératives et développement des communautés dans les pays du Sud : le rôle de l'Alliance coopérative internationale (ACI)

Dans ce cahier, nous vous proposons une monographie ou, en d'autres termes, un premier portrait d'une organisation internationale et de l'environnement dans laquelle elle baigne : **l'Alliance coopérative internationale**. Cette organisation est, dans une certaine mesure, par

ses ancrages territoriaux et par ses structures démocratiques, un miroir des préoccupations des organisations coopératives locales, régionales et nationales de la planète puisqu'elle est présente dans plus de 100 pays. Cette étude très exploratoire, étant donné la pauvreté des données sur le sujet et les moyens dont nous disposons, a comme premier objectif d'en savoir un peu plus sur cette organisation si peu connue y compris des organisations coopératives québécoises elles-mêmes. Nous cherchons à savoir comment elle évolue, son rôle, ses spécificités, les principales préoccupations des coopératives dans le monde, surtout au Sud, les stratégies et moyens préconisés, son influence en tant qu'acteur international et ce à quoi elle aspire. L'identification des grandes lignes de cette organisation permet également de mieux comprendre les nouveaux défis mondiaux et comment les coopératives s'organisent pour y faire face.

Des communautés sous pression

L'étude de l'ACI est d'autant plus importante qu'elle est la seule organisation internationale qui peut prétendre réunir autant de coopératives dans autant de pays et faire le pont entre le Nord et le Sud. Aujourd'hui, elle déploie ses énergies pour faire face à une mondialisation néolibérale qui accentue la compétition entre entreprises à cette échelle, c'est-à-dire à l'échelle de la planète toute entière. Depuis 1995, l'Organisation mondiale du Commerce (OMC) dicte de plus en plus des règles commerciales prônant la libéralisation des marchés par l'élimination des entraves à la circulation des produits entre les pays tout particulièrement dans le secteur agroalimentaire. Parce qu'il favorise les gros producteurs et les pays plus concurrentiels, ce néolibéralisme de l'OMC mène actuellement plusieurs pays vers une crise caractérisée des communautés: diminution de la qualité de vie des populations; perte de contrôle de leur développement; migrations intrarégionales, absence de services de base en matière d'éducation et de santé, absence de sécurité

alimentaire... Les coopératives font valoir dans bien des pays que des politiques nationales à cet égard s'imposent. Sont-elles de la partie? Comment parviennent-elles à peser sur le cours des choses par l'intermédiaire de leur organisation internationale, l'ACI?

Levier coopératif et développement des communautés

Les coopératives sont très présentes dans un grand nombre de secteurs et dans un très grand nombre de pays de la planète. Elles sont cependant très peu actives dans la grande industrie (exception faite du monde agricole et bancaire) et au plan macro-économique (sauf exception). En revanche, **elles donnent leur pleine mesure dans le développement des communautés** (Fairbairn et alii, 1991). La contribution de ces entreprises et du mouvement qui lui correspond est largement méconnue en sciences sociales tout en constituant souvent un point aveugle pour les décideurs (les coopératives sont souvent diluées dans un tout indifférencié, le monde des entreprises). Or de ce mouvement plus que centenaire, il convient de dire trois choses importantes lorsque vient le temps de reconstituer son itinéraire. À l'origine des initiatives de ce dernier, il y a d'abord l'insécurité des classes populaires et les inégalités sociales fortes vécues par des communautés. À l'origine de ses initiatives, il y a aussi l'appartenance à un groupe, l'identité, le goût de «faire ensemble» d'une communauté particulière. À l'origine de ces initiatives, il y a aussi le rêve d'une société socialement juste et équitable. Tels sont **les trois moteurs d'action collective** qui ont fait émerger cette économie : **le besoin, l'identité, le projet d'un autre monde** (Defourny, Favreau et Laville, 1998). Il y a donc, en premier lieu, des communautés (des territoires) et des groupes sociaux acculés à la précarité ou encore asservis par les conditions qu'impose un développement extraverti provoqué par un capitalisme financier de plus en plus mondialisé. Ce qui conduit des gens à mener un combat contre la dépendance lequel doit impérativement passer par un

développement de l'intérieur, qu'on nomme aujourd'hui de plus en plus «développement solidaire et durable (Jean, 2007), type de développement dont les coopératives sont et peuvent être des leviers importants.

Le développement des communautés, de résiduel qu'il était un peu partout dans le monde, dans les décennies 60 et 70, décennies du modèle national de développement par le dispositif d'un État central, est redevenu une tendance significative, la concurrence mondiale et le partenariat local constituant les deux faces d'un même phénomène. Comme l'écrivait Pierre Dommergues (1988 : 23) :

Dans un univers déboussolé, l'économie-territoire apparaît comme une alternative de développement plus contrôlable que l'économie-monde. C'est sur le terrain local que les mutations sont les moins difficiles à maîtriser et les partenariats les plus faciles à susciter.

Ce qui découle aujourd'hui de l'ampleur de la mondialisation en cours **pour le développement des territoires**, c'est l'obligation d'ouverture à de **multiples alternatives à différents niveaux** (non seulement local mais aussi national, continental et international).

Méthodologie de recherche

Cette monographie de l'ACI fera l'examen des conditions d'émergence de cette organisation, de son fonctionnement démocratique, de ses membres, de ses budgets, de ses priorités d'action et de ses réalisations mais aussi de son itinéraire sociopolitique. Pour réaliser cette monographie, nous avons notamment consulté l'ensemble des informations disponibles sur le site de l'ACI : rapports annuels, bulletins d'information, déclarations de politiques générales adoptées lors de congrès mondiaux, rapports d'événements... Nous avons également consulté divers articles, notamment de la revue d'économie sociale française, la

RECMA et les quelques rares travaux de recherche menés sur l'économie sociale au Nord et au Sud, tout particulièrement les travaux de nos collègues belges (Defourny, Develtere, Nyssens). Cette monographie constitue uniquement une première exploration de type surtout documentaire qui pourra mener ultérieurement à des travaux plus approfondis sur l'évolution des différents secteurs et des régions de l'organisation notamment par le moyen d'entrevues d'informateurs clés et par l'observation participante.

Les coopératives dans le monde comme mouvement : petit détour historique

Il y a depuis 150 ans en Europe et en Amérique, un **pan entier de l'économie qui s'est écarté – à des degrés divers - des lois du marché et de la régulation publique**. Ce pan de l'économie, surtout coopératif et mutualiste, a cependant périodiquement été éclipsé par l'étatisme qui ne concevait le développement que par la seule intervention publique (1945-1975). L'éclipse est aussi en partie venue de certaines composantes du mouvement ouvrier lui-même, la tradition communiste notamment, qui considérait cette autre économie comme le cheval de Troie du capitalisme au sein des classes populaires. C'est la crise de l'emploi dans les années 80-90, tant au Nord qu'au Sud, puis celle de l'État social qui ont favorisé la réintroduction d'un débat sur les entreprises à propriété collective (Favreau, 2008).

Avec ces 150 ans d'histoire, on peut aussi dire que ces entreprises collectives sont **un héritage des classes populaires au même titre que le syndicalisme et les partis politiques de gauche**. Les *Équitables Pionniers de Rochdale*, fondateurs du mouvement coopératif britannique, avaient la conviction que le commerce était aux mains d'«intermédiaires parasites» (Gueslin, 1998). Nous leur devons les fondements philosophiques et politiques du mouvement coopératif lesquels demeurent encore aujourd'hui la matrice de la déclaration de principe de l'Alliance coopérative internationale et de l'identité coopérative (ACI).

Au XX^e siècle, **la coopération**, dans les pays du Nord, **devient un secteur économique spécifique** et contribue de fait à rendre l'économie plus socialement responsable en se positionnant dans un mode de production et d'affectation des bénéfices qui lui est propre et en mettant en œuvre des principes d'organisation **où la non-domination du capital se traduit dans les statuts mêmes de ces entreprises**. De ces prémisses, Demoustier (2001), partant de l'existence effective de ce secteur spécifique, avance que l'économie coopérative, mutuelle et associative consiste à «s'associer pour entreprendre autrement». Au Sud, c'est surtout dans les années 30 que la coopération percera d'abord dans le cadre du modèle colonial des pays d'Europe, puis, dans l'après-guerre, dans celui des mouvements de libération nationale. Nous y reviendrons.

Les coopératives québécoises et leur engagement sur la scène internationale

Les coopératives québécoises et canadiennes sont membres, par l'intermédiaire de leur regroupement, le Conseil québécois de la coopération et de la mutualité (CQCM), de l'Alliance coopérative internationale (ACI) pour la région des Amériques avec 19 autres regroupements nationaux. Les coopératives québécoises se sont données des relais de solidarité internationale (sur le principe de l'intercoopération). Deux organisations du mouvement coopératif québécois sont engagées spécifiquement dans le développement, par le levier coopératif, de communautés au Sud : *Développement international Desjardins* (DID) et la *Société de coopération pour le développement international* (SOCODEVI).

Économie coopérative et mutualiste au Québec

- 3 233 coopératives et 39 mutuelles
- 87 461 emplois (dont 43 272 dans les non-financières)
- 20 000 dirigeants bénévoles
- 20,7 milliards de dollars (dont près de 9 milliards de chiffre d'affaires sans les non-financières)

Source : Direction des coopératives, MDEIE, 2007)

Créé en 1970, *Développement international Desjardins* (DID) travaille dans l'immense chantier de la finance communautaire dans plusieurs pays d'Amérique latine, d'Afrique et d'Asie en soutenant le développement de mutuelles d'épargne et de crédit. Pour sa part, la Société de coopération pour le développement international (SOCODEVI), relais international du CQCM, a accompagné plus de 325 projets depuis sa naissance en 1985 dans des domaines aussi variés que les ressources forestières ou le commerce équitable de différents produits du secteur agro-alimentaire. Cela mérite un petit détour avant d'aborder les coopératives au plan international comme tel.

Finance communautaire de DID

Développement international Desjardins (DID) est engagé dans 22 pays dont 12 pays d'Afrique francophone¹. «*Les coopératives sont les pivots du développement local et du développement économique. Même si les flux financiers générés restent marginaux, les coopératives réussissent à rejoindre des gens qui autrement n'auraient pas accès aux services financiers* » annonce d'entrée de jeu Jean-Bernard Fournier, développement de l'intérieur, qu'on nomme aujourd'hui de plus en plus «*développement*

¹ Pour en savoir plus sur les politiques de DID, voir Anne Gaboury, directrice de l'organisation, dans Favreau, Fall et Larose (2004) et Favreau 2008 : 189-226.

international Desjardins (DID) dans un cahier international du journal RÉSEAUX (août-septembre 2005).

Il ajoute que les petits commerçants qui reçoivent les prêts d'une mutuelle ou d'une coopérative d'épargne et de crédit peuvent ainsi générer des revenus qui réussissent à faire vivre des familles entières. De plus, lorsque des sommes d'argent sont prêtées à des femmes, on observe des impacts directs sur les conditions de vie des familles. Cela s'expliquerait par la propension qu'ont les femmes à mettre sur pied des initiatives qui reposent non seulement sur leurs propres besoins mais aussi sur ceux de leurs proches. Quant à elle, la formule de la micro-finance est particulièrement bien adaptée aux réalités du secteur informel, secteur prévalant de l'économie dans la majorité des pays du Sud (Lautier, 1994). Cette formule est éminemment avantageuse dans des pays où celui-ci représente plus de 60% de la population active comme c'est le cas en Afrique de l'Ouest. En outre, les fonds déposés dans les caisses, parfois de petites sommes, demeurent essentiels car ils constituent un filet de sécurité contre les imprévus. Par exemple, l'épargne peut être utilisée pour défrayer les coûts liés à une maladie, à un décès ou encore pour payer les études d'un enfant. Dans certains milieux, les ristournes sont retournées à la collectivité sous forme de projets communautaires.

Dans la mouvance de la rencontre internationale de l'économie sociale et solidaire de Dakar en 2005, DID a entrepris avec ses partenaires de formuler de nouveaux projets en Afrique de l'Ouest. C'est ainsi que DID a offert son expertise en appui technique au développement d'un Centre d'innovation financière (CIF) regroupant six réseaux coopératifs de cinq pays d'Afrique de l'Ouest (Bénin, Burkina Faso, Mali, Sénégal et Togo). Comme l'explique Jean-Bernard Fournier de DID, le CIF permet aux partenaires de partager les services d'experts en innovation financière (actuaire, analystes financiers) afin d'élargir la gamme des produits offerts et professionnaliser ceux déjà existants. Pour DID dit Fournier, c'est

« parce que le CIF favorise la concertation et l'interaction entre les partenaires qu'il peut agir comme levier de développement important en Afrique de l'Ouest ».

La Société de coopération pour le développement international (SOCODEVI)

SOCODEVI a été mise sur pied en 1985. Elle est née d'un regroupement de fédérations mutualistes et coopératives membres du CQCM qui souhaitait partager leurs expériences et leur expertise avec des partenaires du Sud. Parmi les 18 membres de SOCODEVI, on retrouve la Fédération des coopératives funéraires du Québec, plusieurs mutuelles d'assurance et de services financiers (la Capitale, Promutuel, la SSSQ et l'Union-Vie), la Fédération québécoise des coopératives forestières, Citadelle, des coopératives agricoles (Agropur, la Coopérative fédérée, Nutrinor et Profid'or), la Fédération des coopératives québécoises en milieu scolaire, la Fédération des coopératives d'alimentation du Québec, la Confédération québécoise des coopératives d'habitation, Comax, l'IRECUS, la Fédération des coopératives de développement régional du Québec et la MACIF (Mutuelle assurance des commerçants et industriels de France). SOCODEVI travaille dans une vingtaine de pays surtout d'Afrique et d'Amérique latine: Argentine, Bolivie, Cameroun, Côte d'Ivoire, Salvador, Guatemala, Haïti, Honduras, Mali, Nigeria, Libéria, Mozambique, Panama, Paraguay, Pérou, République démocratique du Congo, Sénégal, Togo et le Vietnam.

La mission principale de cette organisation est de contribuer au développement durable des pays où elle intervient en ayant pour objectif l'«empowerment» des populations concernées, et ce dans différents secteurs de l'économie, notamment dans l'agro-alimentaire, la foresterie, la santé, les assurances, la micro-finance. Il soutient également des coopératives de travail ou de services ainsi que des entreprises d'artisanat. Ses diverses activités ont pour objectif de consolider les entreprises partenaires du Sud afin de les rendre autonomes. Une fois cet objectif atteint, elles

sont mises en relation avec des coopératives du Nord. Des partenariats commerciaux Nord-Sud s'établissent même parfois.

En faisant le bilan de ces 20 ans premières années d'existence, le directeur général de SOCODEVI, Réjean Lantagne, affirme que cette OCI aura soutenu 300 projets de développement et travaillé dans le Sud avec 458 partenaires. De plus, 200 missions d'assistance technique de ses institutions membres auront été réalisées (www.socodevi.org). À titre d'exemple, SOCODEVI est partenaire de la Confédération nationale des coopératives du Guatemala (CONFECOOP) qui regroupe et représente le mouvement coopératif guatémaltèque. Pendant plus de 15 ans, cette organisation a pu bénéficier des projets mis de l'avant par SOCODEVI. Malgré l'instabilité politique du pays, la CONFECOOP a réussi à faire reconnaître son rôle et l'importance économique de ses initiatives par le gouvernement, en plus d'améliorer grandement les conditions de vie des membres des coopératives et de leurs familles.

3. L'Alliance coopérative internationale d'hier à aujourd'hui

De l'inédit : une alliance agricole internationale de l'UPA-DI, de SOCODEVI et du CECI

En 2005, l'UPA s'est jointe à SOCODEVI et au CECI afin de créer la première Alliance agricole québécoise internationale destinée à l'Afrique francophone. Cette alliance consiste en une mise en commun des expertises liées au secteur de l'agriculture afin d'offrir des services plus efficaces dans ces pays du Sud. Rappelons que le développement durable lié à l'agriculture est essentiel dans cette région du monde car ce secteur d'activité regroupe plus de 70% des emplois (source : *RÉSEAUX*, septembre 2005).

Au fil du temps, les coopératives se sont donc dotées d'organisations qui les représentent politiquement auprès de leur État respectif - au Québec, le Conseil québécois de la coopération et de la mutualité (CQCM)- mais aussi au plan international. L'Alliance coopérative internationale (ACI), qui a débuté ses activités à Londres en 1895, est cette organisation, ou dit autrement, **ce regroupement mondial des coopératives**. Il aura cependant fallu attendre la période de l'après-guerre (1946) pour qu'elle s'organise vraiment et que l'ONU lui accorde une reconnaissance institutionnelle disposant d'un statut d'organe consultatif. L'ACI est une ONGI qui repose aujourd'hui sur le concours de 230 organisations membres dans plus de 100 pays, d'une dizaine d'organisations sectorielles mondiales (coopératives agricoles et coopératives de pêche, coopératives financières, coopératives de consommateurs, de santé, de logement, des mutuelles d'assurance, des coopératives dans le secteur du tourisme, etc.) et de quatre Bureaux régionaux (les Amériques, l'Europe, l'Afrique et l'Asie-Pacifique). Une étude datant cependant d'il y a 20 ans (rapporté par Thordarson dans son ouvrage de 1990) établit à 33.3% celles qui sont dans l'agriculture, 26.8% dans le crédit, 10.8% dans le logement, 9.7% dans la consommation. 7% sont multisectorielles et seulement 5.2% font partie du secteur industriel proprement dit. Ce qui donne une première idée de l'enracinement sectoriel de cette organisation qui représente aujourd'hui quelques 775,000 coopératives présentes au Sud comme au Nord.

Pour prendre pour l'instant un circuit court, disons que l'ACI regroupe, grosso modo, trois types de coopératives dans les pays du Sud :

- 1) Des **coopératives de mise en marché**, très européennes d'inspiration et de fonctionnement, répondant davantage aux intérêts des fermiers et producteurs plus aisés qu'aux secteurs les plus pauvres de la population (paysans, petits fermiers, ouvriers agricoles). Ces dernières évoluent plus faiblement dans une dynamique de changement social mais sont également bousculées par la mondialisation;
- 2) Des **coopératives** nées avec l'indépendance des anciennes colonies. Très souvent créées à l'initiative des nouveaux gouvernements de cette époque, ces coopératives, si elles ont été un bon moyen d'assurer le contrôle national de certaines ressources, auront vécu dans les deux dernières décennies un problème d'identité mais aussi une transformation: d'entités gouvernementales qu'elles étaient, elles appartiennent de plus en plus à leurs membres à l'intérieur d'un processus qui les lie davantage à la société civile qu'à l'État. Ces coopératives, dans bon nombre de pays, sont devenues autonomes ou sont en train de le devenir (Develtere, 1998).
- 3) Les **coopératives dites «communautaires»** nées la plupart du temps à côté des deux catégories précédentes, dans la vague des années 1970 et 1980 : elles sont plus informelles, elles fonctionnent surtout au niveau du développement local, elles sont souvent des précoopératives liées à des OCI (comme DID ou SOCODEVI au Québec). Moteur de leur dynamisme: souvent les femmes. Caractéristique qui les distingue des autres: leur proximité aux communautés locales.

3.1. Conditions d'émergence de l'ACI

Il existait déjà au début du XIX^e siècle des efforts d'organisation des ouvriers aux prises avec des conditions de vie difficiles. Il n'est pas démontré que la Société des Pionniers de Rochdale (petite ville près de Manchester en Angleterre) soit la toute première coopérative, ni que son magasin soit le tout premier entrepôt coopératif. Toutefois, cette société devint très vite un modèle pour tous ceux qui voulaient agir ensemble dans l'auto-production ou l'auto-provisionnement en biens et services accessibles. Les principes de coopération de Rochdale sont formulés sur base des décisions et des pratiques de ces pionniers qui se sont inspirés des théories de la coopération d'Owen. Si cette coopérative peut être considérée comme pionnière de toutes les coopératives modernes, elle pourrait également couvrir les racines lointaines de l'Alliance coopérative internationale. Ces **principes, repris depuis et périodiquement débattus pour être mis à jour**, sont présentés dans l'encart à la page suivante.

L'identité coopérative (valeurs et principes)

C'est à l'occasion de son congrès de 1995, à son 100^e anniversaire en fait, que l'Alliance coopérative internationale (ACI) reformule l'identité coopérative qui pour l'essentiel maintient les grands principes établis par les Pionniers de Rochdale en 1844. L'on y voit très clairement que la non-domination du capital se traduit dans les principes mêmes d'organisation de ces entreprises.

Définition de la coopérative

Une coopérative est une association autonome de personnes volontairement réunies pour satisfaire les aspirations et besoins économiques, sociaux et culturels communs au moyen d'une entreprise dont la propriété est collective et où le pouvoir est exercé démocratiquement.

Les valeurs de la coopérative

Les valeurs fondamentales des coopératives sont la prise en charge et la responsabilités personnelles et mutuelles, la démocratie, l'égalité, l'équité et la solidarité. Fidèles à l'esprit des fondateurs, les membres des coopératives adhèrent à une éthique fondée sur l'honnêteté, la transparence, la responsabilité sociale et l'altruisme.

Les principes coopératifs

Les principes coopératifs constituent les lignes directrices qui permettent aux coopératives de mettre leurs valeurs en pratique

1^{er} principe : adhésion volontaire et ouverte à tous

Les coopératives sont des organisations fondées sur le volontariat et ouvertes à toutes les personnes aptes à utiliser leurs services et déterminées à prendre leurs responsabilités en tant que membres, et ce sans discrimination fondée sur le sexe, l'origine sociale, la race, l'allégeance politique ou la religion.

2^e principe : pouvoir démocratique exercé par les membres

Les coopératives sont des organisations démocratiques dirigées par leurs membres, qui participent activement à l'établissement de politiques et à la prise de décisions. Les hommes et les femmes élus comme représentants des membres sont responsables devant eux. Dans les coopératives de premier niveau, les membres ont des droits de vote en vertu de la règle «un membre, une voix» ; les coopératives d'autres niveaux sont aussi organisées de manière démocratique.

3^e principe : participation économique des membres

Les membres contribuent de manière équitable au capital de leurs coopératives et en ont le contrôle. Une partie au moins de ce capital est habituellement la propriété commune de la coopérative. Les membres ne bénéficient habituellement que d'une rémunération limitée du capital souscrit comme condition de leur adhésion. Les membres affectent les excédents à tout ou partie des objectifs suivants : le développement de leur coopérative, éventuellement par la dotation de réserves dont une partie au moins est impartageable, des ristournes aux membres en proportion de leurs transactions avec la coopérative et le soutien d'autres activités approuvées par les membres.

4^e principe : autonomie et indépendance

Les coopératives sont des organisations d'entraide, gérées par leurs membres. La conclusion d'accords avec d'autres organisations, y compris des gouvernements, ou la recherche de fonds à partir de sources extérieures, doit se faire dans des conditions qui préservent le pouvoir démocratique des membres et maintiennent l'indépendance de leur coopérative.

5^e principe : éducation, formation et information

Les coopératives fournissent à leurs membres, leurs dirigeants élus, leurs gestionnaires et leurs employés l'éducation et la formation requises pour pouvoir contribuer effectivement au développement de leur coopérative. Elles informent le grand public, en particulier les jeunes et les dirigeants d'opinion, sur la nature et les avantages de la coopération.

6^e principe : coopération entre les coopératives

Pour apporter un meilleur service à leurs membres et renforcer le mouvement coopératif, les coopératives oeuvrent ensemble au sein de structures locales, nationales, régionales et internationales.

7^e principe : engagement envers la communauté

Les coopératives contribuent au développement durable de leur communauté dans le cadre d'orientations approuvées par leurs membres.

Source d'information : Defourny, 2002 : 107-108.

Si cette déclaration de principes et de valeurs fondent une identité coopérative, ce serait une erreur de penser que cela suffit. L'identité se forme par une pensée commune. Mais cette pensée commune se forge dans une **démarche politique**, celle de se donner **des regroupements qui organisent et fédèrent** les différents secteurs en élaborant cette vision commune, en bâtissant une force collective et en s'assurant d'avoir une visibilité au plan national.

Toutefois, avant que le mouvement coopératif s'internationalise au point d'envisager un regroupement à cette échelle, il a fallu arriver, dans un nombre suffisant de pays, à constituer des réseaux coopératifs stables d'une part et ouverts d'autre part aux enjeux internationaux de la coopération. Cette donne prendra plusieurs décennies pour se former. Par exemple, l'Union suisse des sociétés de consommation est fondée en 1890 après deux tentatives infructueuses (en 1853 et en 1869). En France, c'est le Congrès de Tours de 1912 qui consacre l'unification des deux ailes (libérale et socialiste) du mouvement coopératif français et la création de la Fédération nationale des coopératives de consommation (FNCC). Le premier congrès de l'Alliance Coopérative Internationale fut lui aussi un accord de deux courants, celui de la coopération du travail et celui de la coopération de consommation. Le premier courant misait d'abord sur la participation des salariés aux entreprises. Il s'était constitué en Grande-Bretagne autour des *Christian Socialists* et autour de la coopération de production française. Le second courant, dominé par le *Wholesale* anglais (Fédération des Sociétés coopératives de vente en gros) considérait que la coopérative de consommation devait être privilégiée. Le congrès de Londres en 1895 marque une relative victoire des thèses du *Wholesale* et consacre en même temps la fondation de l'ACI.

Dès sa création en 1895, les fondateurs de l'ACI conviennent que l'organisation exerce ses activités non plus sur une base provisoire, mais en fonction de Statuts et d'une constitution régulièrement adoptés ou modifiés par un congrès. Le comité central doit proposer une

constitution et le Bureau exécutif en effectuer le travail. Le Bureau exécutif se réunit pour la première fois en novembre 1895 pour faire l'étude de la proposition des membres français d'organiser le prochain congrès à Paris.

Les premières activités se sont assez rapidement orientées vers le commerce intercoopératif, la mobilisation en vue de nouvelles adhésions et la question de l'organisation interne, notamment les finances. Le volet du commerce intercoopératif visait à réunir les informations et à aider les acheteurs et vendeurs en présence à entrer en contact. Le Bureau exécutif s'efforça de recruter de nouvelles adhésions à l'Alliance et inciter les organisations déjà membres à plus d'engagement. Pour ce faire, le Bureau entreprit de faire voyager certains de ses dirigeants en vue de prospecter de nouveaux pays. Les principaux pays initiateurs de l'ACI furent la Grande-Bretagne et la France, l'Allemagne, l'Italie, l'Espagne et la Russie de même que l'Autriche, les Pays-Bas, la Roumanie, la Serbie, le Danemark, les États-Unis et l'Australie.

Quelques événements marquants de l'Alliance coopérative internationale (ACI) d'hier à aujourd'hui

- 1895 : Le texte constitutif de l'ACI est adopté par 205 délégués représentant différents pays à travers le monde. Cette année fut également l'année de la mise en place d'un comité exécutif provisoire.
- 1913 : Élargissement du comité exécutif à partir de la constitution de secrétariats continentaux.
- 1921 : Premier comité des femmes coopératrices.
- 1922 : Création du comité des banques et du comité des assurances.
- 1937 : L'ACI, pendant la période de guerre

civile en Espagne, lance les fonds d'urgence de l'ACI en faveur des réfugiés espagnols en France et en Amérique latine.

- 1942 : Création pendant la seconde guerre mondiale d'un comité pour la reconstruction internationale du mouvement coopératif.
- 1945 : L'ACI lance un fonds d'urgence pour aider au rétablissement et à la reconstruction en Europe des activités coopératives.
- 1946 : L'ACI est reconnue parmi les toutes premières organisations non-gouvernementales internationales (ONGI) auxquelles les Nations-Unies accordent un statut d'organe consultatif.
- 1947 : Mise en place de l'Association coopérative internationale des pétroles.
- 1951 : Création du comité sur l'habitation au sein de l'ACI et naissance de l'Organisation internationale des coopératives agricoles.
- 1954 : L'ACI accepte en tant que «membres associés» des organisations coopératives placées sous la surveillance et le contrôle de leur gouvernement. Cela est conçu comme une étape transitoire jusqu'à ce qu'elles deviennent autonomes et éligibles en tant que membres à part entière.
- 1958 : Création d'un bureau ACI en Asie du Sud-Est.
- 1965 : Création d'un nouveau comité sur la question «genre» à l'ACI.
- 1966 : Création de l'Organisation internationale des coopératives de pêche et de l'Organisation internationale des coopératives de santé.
- 1968 : Création d'un Bureau ACI en Afrique

de l'Est.

1980 : Création du Bureau ACI en Afrique de l'Ouest.

1992 : Le Congrès de Tokyo décide du remplacement du Congrès, ayant lieu tous les trois ou quatre ans par des Assemblées générales tous les deux ans. Ces changements structurels incluent également l'adoption de la régionalisation de l'ACI et l'introduction d'Assemblées régionales (i.e continentales) pour alterner avec les Assemblées générales.

1995 : Le Congrès du Centenaire de l'ACI approuve la nouvelle déclaration sur l'identité coopérative de l'ACI. Depuis cette date, les Assemblées générales ont eu lieu à tous les deux ans.

2006 : Lancement du projet *Global 300*.

2008 : Assemblée régionale de l'ACI-Afrique au Nigeria.

4. La structure organisationnelle de l'ACI

Au fil des décennies, les coopératives se sont construites une structure internationale de soutien et de représentation politique à la fois au plan sectoriel, selon leurs secteurs d'activités, et au plan régional (intersectoriel et continental). Les raisons de son existence sont diverses mais certaines sont devenues au fil du temps incontournables: 1) en premier lieu, celle de disposer d'un relais entre les initiatives nationales et les grandes institutions internationales; 2) deuxièmement, celle de la nécessaire promotion au plan international de la spécificité, de la «valeur ajoutée» de ce type d'entreprises ; 3) ensuite, celle d'offrir des services aux membres ; 4) puis, celle d'aider au développement de partenariats divers. S'il est tout à fait pertinent d'examiner la contribution économique et sociale des coopératives d'une part, il convient d'autre part de reconstituer la démarche politique sous-tendue par la création de ce dispositif de représentation politique.

C'est là un deuxième registre obligé de recherche pour mieux comprendre les coopératives en tant que mouvement.

L'ACI est une organisation non gouvernementale internationale (ONGI), qui rassemble et représente les coopératives dans le monde entier. Avec ses 230 membres nationaux dans une centaine de pays, l'ACI, ses fédérations sectorielles et ses bureaux régionaux appuient leur représentation sur quelques 750 000 coopératives et 775 millions de coopérateurs dans presque tous les secteurs de l'économie, dont les banques, l'agriculture, l'énergie, l'industrie, l'assurance, la pêche, le logement, la santé, le tourisme et la consommation. Celles-ci ont cependant plus de force dans certains secteurs comme l'agriculture dans les pays du Sud et les services aux personnes dans les pays du Nord. L'agriculture, la pêche, la petite industrie, l'artisanat et l'habitat continuent cependant de former «le socle commun au Nord et au Sud» (Jeantet, 2007 : 33-43).

La vision et la mission de l'Alliance coopérative internationale

L'ACI poursuit des objectifs d'unir les coopératives à l'échelle mondiale, d'être le gardien des valeurs et des principes coopératifs et de promouvoir les intérêts de ce type d'entreprise en diffusant les pratiques les plus exemplaires et mise sur le savoir-faire et le renforcement des capacités des communautés par le levier coopératif. Le but principal de l'ACI tel que proclamé à l'article I de ses Statuts est le suivant:

L'Alliance Coopérative Internationale, continuant l'œuvre des Pionniers de Rochdale, et selon leurs principes, poursuit, en toute indépendance et par ses propres moyens, la substitution au régime des entreprises privées à but de lucre, d'un régime coopératif organisé dans l'intérêt de l'ensemble de la communauté et fondé sur l'aide mutuelle.

Plus spécifiquement les priorités et activités de l'ACI sont axées sur «la promotion et la défense de l'identité coopérative, afin de veiller à ce que l'entreprise coopérative soit une forme reconnue d'entreprise capable d'être concurrentielle sur le marché» (ACI, 2007, b) à savoir : promouvoir le mouvement coopératif mondial en s'appuyant sur l'entraide mutuelle et la démocratie; promouvoir un développement durable et renforcer le progrès économique et social tout en contribuant à la paix et à la sécurité internationale; promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes dans tous les processus de prise de décision et activités du mouvement coopératif mondial (ACI, 2007 a).

L'organisation de l'ACI

L'ACI se définit comme une organisation décentralisée dirigée démocratiquement par ses membres. Elle dispose des principaux organes suivants : une Assemblée générale, un Bureau et un Secrétariat professionnel, des organisations sectorielles et des organisations régionales (c'est-à-dire continentales).

Les membres de l'ACI

L'ACI a deux types de membres : les membres pleins et les membres associés. Les membres régionaux et les membres sectoriels font partie des membres associés. Peuvent être membres: les unions nationales ou fédérations nationales d'organisations coopératives de même que les confédérations nationales d'unions ou d'organisations coopératives. Les membres se répartissent toutefois de façon inégale selon les régions du monde. L'Europe et l'Amérique se taillent la part de lion tandis que l'Afrique est le continent où il y a le moins d'adhérents.

Répartition régionale des membres de l'ACI (2006)

Types de Membres	Effectif	%
Europe	84 membres	36,5 %
Amériques	66 membres	28,7 %
Asie- Pacifique	57 membres	24,8 %
Afrique	22 membres	9,5 %
International	1 membre	0,5 %
Total	230	100

L'Assemblée générale

L'Assemblée générale (AG) est l'autorité suprême de l'ACI. Elle se réunit tous les deux ans, chaque fois dans un pays différent. Elle a pour mandat de formuler et de mettre en œuvre les politiques de l'ACI; d'approuver le programme de travail de l'ACI; d'élire le président, le Bureau, le comité d'audit et de contrôle et ratifier l'élection du vice-président; de ratifier la nomination ou le renvoi de directeur général sur recommandation du Bureau; d'amender les règles, les politiques et les procédures de l'association; de décider des adhésions et de la formule de représentation; d'approuver les comptes d'audit annuels de l'ACI.

Les discussions se font dans les quatre langues officielles de l'Alliance qui sont l'anglais, le français, l'allemand et le russe grâce à la traduction simultanée. Pour toute question controversée, on procède à un vote par carte. Pour obtenir une représentation plus juste de tous les membres, des subventions sont accordées pour alléger les frais de transport des délégués de certains pays d'Asie, d'Afrique et d'Amérique latine. L'Assemblée générale reçoit également, à titre d'observateurs, des invités qui représentent les Nations-Unies et ses institutions spécialisées, des États et des organisations internationales importantes.

Le Bureau et le Secrétariat

Le Bureau exerce un contrôle général sur les affaires de l'ACI. Le bureau exécutif de l'ACI comprend un président, quatre vice-présidences (à raison d'une vice-présidente par région) et quinze membres. Le Bureau développe et coordonne la stratégie globale et supervise le fonctionnement de l'organisation. Il décide sur toutes les demandes d'adhésion; établit les comités sectoriels et les thématiques de l'organisation et élit le directeur général.

Le Bureau, outre le fait qu'il se tient au courant de tous les travaux du Secrétariat, s'occupe particulièrement des finances et des demandes d'adhésion; il examine le budget préparé par le Secrétariat, contrôle les revenus et les dépenses, désigne les assistants principaux et décide des conditions d'emploi du personnel. Aucun pays ou ensemble de pays ne peut-être représenté à l'exécutif par plus de deux membres, à moins que l'un deux n'en soit président. Le Secrétariat est dirigé par un directeur qui prend part aux assemblées des organes de l'Alliance avec voix consultative seulement. Au fur et à mesure que les besoins se sont faits sentir, l'ACI a créé des comités de travail thématiques.

Les organisations sectorielles

L'ACI a neuf organisations sectorielles qui regroupent les organisations membres autour des intérêts spécifiques de leur secteur. Chacune de ces organisations est démocratiquement dirigée et financée par ses membres. On y retrouve l'Organisation internationale des coopératives agricoles, l'Association internationale des banques coopératives, l'Organisation mondiale des coopératives de consommateurs, l'Organisation internationale des coopératives de pêche, l'Organisation internationale des coopératives de santé, l'Organisation internationale des coopératives de logement, la Fédération internationale des coopératives et mutuelles d'assurance, l'Organisation internationale des coopératives industrielles, artisanes et des producteurs de services et l'Association internationale du

tourisme. La constitution de ces associations par fédérations sectorielles ont plus ou moins d'ancienneté comme par exemple celle du secteur agricole créée en 1951 ou celle de la santé créée en 1996.

Les comités thématiques

L'ACI a quatre comités thématiques permettant aux membres de mettre l'accent sur des questions de recherche, de communication, de développement des ressources humaines et du genre. Chaque comité est démocratiquement dirigé par ses membres et appuyé par l'ACI.

Le comité sur la recherche coopérative

Le comité de la recherche a été créé en 1957 sous le nom de Bureau des agents de recherche. En 1970, il devient le Bureau de recherche, de planification et de développement de l'ACI pour ainsi refléter les besoins et les aspirations des coopératives. Il se veut un pont entre la recherche et la pratique coopérative. Ce comité organise chaque année des projets de recherche avec les organisations régionales ou nationales. Il entreprend aussi des recherches de portée mondiale. En 2007, par exemple, il a organisé à Singapour une conférence sur *l'innovation, la coopérative et la recherche : Prendre en considération les connexions*. Fin 2008, il y en aura une en Italie sur le *Rôle des coopératives dans le développement durable et social*.

Le comité sur la communication coopérative

Le comité sur la communication vise à contribuer à la pleine réalisation des objectifs de l'ACI, à améliorer la compétence professionnelle et l'efficacité des coopérateurs dans le développement des médias de coopératives et à renforcer les relations entre les responsables d'information de coopératives. Ce comité mise de plus en plus sur les nouvelles technologies de communication et sur Internet.

Le comité sur le développement des ressources humaines

Le comité de développement des ressources humaines vise à promouvoir et à appuyer les programmes de développement des ressources humaines à l'intérieur des coopératives tant au niveau local, national que régional et mondial. Les membres de ce comité sont essentiellement des experts en ressources humaines de coopératives. Il peut y avoir des consultants ou des observateurs non spécialisés dans les questions de coopératives. C'est le cas des observateurs ou invités de la FAO, l'UNICEF, de l'OIT.

Le comité sur l'égalité des hommes et des femmes.

Ce comité a été créé en 1965. Il vise à promouvoir l'égalité des hommes et des femmes dans les coopératives et dans la société de manière plus générale. Il se veut un forum de discussion et d'échange d'idées et d'expériences sur des questions de «genre». En termes d'activités, ce comité fait la promotion de l'*empowerment*, la formation sur le «genre», la promotion d'activités génératrices de revenus en faveur des femmes et le mentorat.

La régionalisation

Le plan de développement adopté après la Seconde guerre mondiale comprenait des propositions pour la création de Bureaux régionaux de l'ACI dans différentes parties du monde. Mais ce sont les années 90 qui confirmeront et articuleront la présence de Bureaux régionaux. L'enjeu est d'être plus près des organisations nationales sur chaque continent. Le Bureau régional a pour objectif le développement de l'activité générale de l'Alliance dans la région. Il fait la liaison entre l'ACI et les mouvements nationaux affiliés et la représente dans ses rapports consultatifs avec les institutions régionales des Nations Unies et autres organismes internationaux. Les Bureaux régionaux fonctionnent sur la base de plans stratégiques régionaux.

Au sein du Bureau régional se trouve généralement un centre d'éducation. Son rôle est de faciliter les échanges de connaissances et d'expériences entre les organisations coopératives de la région d'une part, et les mouvements des autres régions du monde. Le centre d'éducation organise des sessions, des séminaires et des conférences dans les pays de la région. Il entreprend aussi des recherches sur les problématiques coopératives. Cette régionalisation permet aussi de réduire le temps d'intervention.

Les organisations régionales

L'Alliance coopérative internationale dispose de quatre bureaux régionaux dans le monde. Il s'agit de l'ACI Asie et Pacifique, l'ACI Europe, l'ACI Afrique et l'ACI des Amériques.

L'ACI Asie et Pacifique

Initialement appelé Bureau régional pour le Sud-Est asiatique, ce Bureau fut le premier à être mis sur pied. Il résulte de la volonté de l'ACI à développer son programme d'aide aux organisations coopératives de cette région. L'Alliance a installé un Bureau régional à New Delhi en 1958.

L'ACI Asie-Pacifique fonctionne sur la base de plans stratégiques régionaux. Le plan stratégique actuel, défini sur quatre ans (2005-2008) comporte les priorités suivantes: promotion des valeurs et des principes coopératifs; réforme de la législation et des politiques coopératives; renforcement des capacités de bonne gouvernance et de gestion des coopératives; participation active à la réduction de la pauvreté; promotion du commerce international des coopératives; systématisation des questions de «genre» et engagement des jeunes; amélioration de l'éducation, l'information et de la technologie au sein des coopératives.

L'ACI Europe

On compte plus de 300 000 entreprises coopératives et 60 millions de membres au sein de l'Union européenne. L'ACI Europe a établi une plateforme commune avec le Comité de coordination des associations coopératives Européennes (CCACE) en vue d'offrir des services à ses membres et accroître la visibilité et la présence des coopératives.

L'ACI des Amériques

L'ACI Amérique a, à son actif, plus d'une soixantaine de membres dans 19 pays de la région. C'est à l'intérieur de cette région que le Conseil québécois de la coopération et de la mutualité (CQCM) et le Conseil canadien de la coopération (CCC) exercent leur représentation.

L'ACI Afrique

En 2004, l'ACI a fusionné ses deux Bureaux pour en faire un seul pour toute l'Afrique. Cette nouvelle structure comprend maintenant 21 membres provenant de 15 pays d'Afrique. Les programmes et activités de l'ACI Afrique des dernières années étaient regroupés en quatre principaux points: création d'un environnement propice pour les coopératives; organisation de l'Assemblée régionale de l'ACI Afrique et tenue d'une conférence pan-africaine sur le thème «Coopérons pour lutter contre la Pauvreté»; gestion de l'information, études et renforcement des capacités; développement institutionnel du Bureau régional.

Les Assemblées régionales

Les Assemblées régionales se réunissent tous les deux ans, en alternance avec l'Assemblée générale de l'ACI. Les assemblées régionales ont pour objectif d'appliquer les décisions de l'Assemblée générale au niveau régional, d'établir les programmes de travail de la région et de mettre en place leurs organes dirigeants.

Le financement de l'ACI

L'ACI tient ses moyens financiers de différentes sources : frais d'adhésion et cotisations des membres; fonds en provenance d'accords avec des agences de développement et financement par dotation. Les modalités de participation financière des membres varient selon le type et l'importance économique de ces derniers. Elles sont les suivantes : 1) les membres doivent payer un montant annuel proportionnel au poids économique de leurs activités et selon la formule établie par

l'assemblée générale pour les différents secteurs. Sur recommandation du Conseil, l'Assemblée générale passe en revue la formule au moins tous les quatre ans pour assurer des ressources adéquates à l'ACI et détermine les niveaux minimum et maximum des frais d'adhésion. Les frais d'adhésion annuels doivent être payés dans le premier trimestre de l'année civile soit avant le 31 mars. Le défaut de paiement peut entraîner l'invalidation du membership des organisations concernées.

Le budget annuel de l'ACI des dernières années s'établit comme suit

	2006	2005
Actifs	\$3, 996, 125 francs suisses ²	\$3, 654, 490
Revenus	\$3,715, 390 dont \$2,882,557 en cotisations	\$ 4,221,427 dont \$2, 963,889 en cotisations
Dépenses	\$3,995, 562	\$3, 860, 972
Réserves	\$1,579, 918	\$1, 886, 679
	2004	2003
Actifs	\$3, 103, 993	\$2, 811, 541
Revenus	\$3, 733, 412 dont \$2,801, 210 en cotisations	\$4, 195, 913 dont \$2,892,537 en cotisations
Dépenses	\$3, 559, 239	\$3, 266, 046
Réserves	\$1,526, 231	\$ 1, 346, 765

Source : rapports annuels de l'ACI de 2004, 2005 et 2006

² En 2008, le franc suisse est en quasi-parité avec le dollar canadien.

On peut donc faire les constats suivants en comparant les avoirs des quatre années ci-haut mentionnées soit de 2003 à 2006 :

- 1) L'ACI a un budget relativement modeste pour une organisation d'une telle envergure.
- 2) L'ACI dispose d'un budget d'opération qui lui permet d'engager une cinquantaine de personnes comme employés de l'organisation.
- 3) La répartition régionale montre que la présence du Sud compte de plus en plus : une douzaine de personnes au Bureau central; neuf au Bureau régional pour l'Afrique; onze au Bureau régional pour les Amériques; dix pour le Bureau régional en Asie et six pour le Bureau européen. Les 2/3 des effectifs se situent donc dans le Sud.
- 4) L'ACI a une excellente santé financière : croissance des actifs, constance dans les revenus en provenance de la cotisation des membres; cotisations qui lui procurent autour de 70% de ses revenus, une garantie d'indépendance pour l'organisation.
- 5) Sujet à explorer : si la répartition des ressources humaines entre les différents continents semblent favoriser le Sud, qu'en est-il des fonds de développement?

L'intercoopération

L'intercoopération, principe important du mouvement coopératif est un système d'entraide entre organisations coopératives, à toutes les échelles, de sorte que chacune des organisations puisse tirer profit des expériences des autres et de l'établissement de services communs tels que les services de banque et d'assurance et le renforcement mutuel de leur position face aux concurrents du secteur privé

5. L'itinéraire socio-politique de l'ACI dans une perspective Nord-Sud: quelques clés de lecture

Cette description de l'organisation avec ses

ramifications sectorielles et régionales, les principaux événements qui ont marqué son développement tout au long de son histoire, ses finances, sa fonction démocratique...sont des composantes liées à un environnement social et politique international qu'il convient de reconstituer. Du coup on obtiendra certaines clés d'explication des différents tournants que l'ACI a pris. Nous nous attarderons surtout à son évolution de l'après-guerre jusqu'à aujourd'hui.

5.1. L'ACI et le développement des coopératives dans les communautés au Sud : la période des colonies

Les stratégies de développement coopératif du temps des colonies s'appuyaient sur certaines convictions : bénéfique pour les populations locales et modernisation de l'agriculture et des communautés rurales. Dans les années 40 et 50, Develtere nous dit que la politique de «laisser-faire impérial» a dû transiter vers une politique d'intervention subventionnée dans laquelle la coopération est devenue un instrument majeur (Develtere, 1998 : 72)³.

Cette période coloniale a été caractérisée du côté de la Grande-Bretagne par l'implantation du *community development* (éducation des adultes, participation des populations à l'identification de problèmes majeurs et aux solutions à mettre en place...) et du côté de la France par *l'animation rurale*. Les deux démarches se caractérisent par une recherche de participation des populations au développement de leur territoire. Toutefois ce développement n'est généralement pas issu directement des communautés elles-mêmes.

³P. Develtere est un des rares chercheurs à avoir étudié de façon globale les entreprises collectives (coopératives, mutuelles et associations) dans les pays du Sud. Il a d'abord été dix ans directeur de *Solidarité mondiale* (équivalent belge de SOCODEVI chez nous), puis a fait sa thèse de doctorat en sociologie sur ce thème (Develtere, 1998). Il dirige présentement l'Institut du travail de l'Université de Leuven et travaille sur le renouveau coopératif au Nord et au Sud.

Il s'agit plutôt d'initiatives provoquées de l'extérieur (Assogba, 2007 : 383-401). Mais si les pays colonisateurs tirent profit de ce type de démarche, notamment les projets communautaires et coopératifs qui ont un volet économique (certaines cultures d'exportation par exemple), les populations locales se voient par contre introduites à des formes nouvelles d'organisation qui vont leur permettre par la suite de se doter d'organisations et de représentants auprès des autorités coloniales. On retrouvera donc assez souvent des coopératives initialement mises en place par les gouvernements réutilisées par les populations locales pour des fins autres que celles prévues par ses premiers promoteurs.

Pendant cette période (années 30 et 40), la question de la coopération dans les colonies ne fait pas vraiment partie des préoccupations de l'ACI. C'est le BIT qui s'engage dans la promotion des coopératives et des syndicats dans les pays du Sud en optant pour un partenariat avec les gouvernements coloniaux. Ce n'est que plus tard, dans les années 50, que le mouvement coopératif organisé des pays d'Europe, par l'intermédiaire de l'ACI, s'engagera dans des actions concrètes de mouvement à mouvement (Develtere : 65-89).

Le développement des coopératives dans les communautés au Sud : l'approche étatiste de la décolonisation et des pays dit socialistes

Par la suite, les États africains post-coloniaux qui émergent dans les années 60-70 auront tendance à conserver plusieurs pratiques de «développement communautaire» ou d'«animation rurale»⁴. C'est le cadre idéologique et politique qui change et devient celui du nationalisme. De manière générale, les coopératives existantes et autres organisations, à quelques exceptions près, seront alors insérées dans le nouveau secteur public national en formation, dans la stratégie de développement de l'État, dispositif clé de construction de la nation. Les nouveaux gouvernements invoquent alors l'impératif de promotion de l'unité

nationale et la nécessaire accélération de la modernisation des pays. On se retrouve donc dans les pays d'Afrique assurément (la Tanzanie des années 60-70 par exemple) et, en partie dans les pays d'Asie (l'Inde des années 50-60 par exemple), avec des coopératives d'État. Moins en Amérique latine où les forces locales jouent un certain rôle (Pérou de la fin des années 60 et le début des années 70). La plupart de ces pays sont formellement des régimes démocratiques. Il y a donc des espaces de liberté qui existent. Ce qui n'est pas le cas des pays de l'Union soviétique et de certains pays du Sud qui sont dans cette mouvance (Cuba, Chine, Vietnam, Corée du Nord...). Le modèle est alors, en tout point, celui de coopératives d'État. Celui où l'État et son parti unique détiennent le monopole de l'information et le contrôle de toutes les formes d'association (syndicats, coopératives, associations culturelles et sportives...), avec le résultat net, conclue Develtere, que nombre de pays du Sud disposent d'un secteur coopératif mais pas d'un mouvement ou comme le disent Gentil et Mercoiret pour l'Afrique (1991 : 870) «des coopératives sans coopérateurs».

⁴Pour en savoir plus long sur le développement communautaire et ses différentes approches dans les pays du Sud nous vous référons à l'ouvrage que nous avons commis en 2007 (Bourque, Comeau, Favreau et Fréchette, 2007). Les 100 dernières pages portent sur l'expérience de développement communautaire des OCI québécoises dans le Sud et sur l'itinéraire des ONG d'Afrique et d'Amérique latine en la matière.

La trajectoire sociopolitique de l'ACI derrière ces influences marquantes

Dans cet itinéraire trop rapidement esquissé, il faut d'abord noter que l'ACI dans la première moitié de son existence, soit jusqu'au début des années 50, est une **organisation internationale de la classe ouvrière**. De plus, elle est aussi une organisation internationale **principalement européenne**⁵. Il s'agissait surtout de travailleurs salariés assez souvent adhérents de syndicats ouvriers et de partis politiques de gauche (Thordarson, 1996 : 80-85). La majorité des coopératives étaient aussi des coopératives de consommation.

Dans les décennies qui vont suivre et surtout à partir des années 70 jusqu'à aujourd'hui, l'ACI prendra une nouvelle direction. D'une part, elle recrutera désormais davantage dans les pays du Sud et d'autre part, les coopératives agricoles et les coopératives financières prendront une place nettement plus importante. L'ACI se dirige donc ainsi vers les artisans et les paysans (Münkner, 1996 : 87). L'ACI se libère en quelque sorte, en partie du moins, de la tutelle européenne et de la seule dynamique de la classe ouvrière de ce continent. Bref une transformation significative du profil social et professionnel des membres.

Les années 90 seront marquées par le congrès de Tokyo en 1992, lequel consacre la régionalisation de l'ACI c'est-à-dire son organisation sur la base des continents et par là favorise une influence plus décisive des coopératives du Sud au sein de l'organisation. Ensuite, trois ans plus tard, le congrès de l'ACI (1995) sera déterminant sur la question de l'identité coopérative. Un changement important dans les orientations de l'organisation.

Le tournant de 1992

Si l'organisation de l'ACI trace son histoire par l'ajout successif de nouvelles associations internationales sectorielles (agriculture, finance, habitat, santé...), l'année 1992 viendra consacrer l'autre pilier de l'architecture interne

de cette association internationale, l'organisation par continents d'une partie des activités par la création de quatre secrétariats régionaux. Le congrès de 1992 confirme le virage continental. Un fonds de développement est aussi créé pour séparer les capitaux de développement des fonds propres de l'organisation. L'ACI se dote également d'un conseil consultatif de développement composé de partenaires et d'experts extérieurs chargés d'émettre des avis au CA de l'ACI.

Le tournant de 1995

La nouvelle déclaration de principes issue des débats de 1995 est particulièrement importante, notamment l'ajout d'un nouveau principe, celui portant sur l'autonomie et l'indépendance des coopératives, le principe 4 qui se lit comme suit :

4^e principe : autonomie et indépendance

Les coopératives sont des organisations d'entraide, gérées par leurs membres. La conclusion d'accords avec d'autres organisations, y compris des gouvernements, ou la recherche de fonds à partir de sources extérieures, doit se faire dans des conditions qui préservent le pouvoir démocratique des membres et maintiennent l'indépendance de leur coopérative.

Les débats entourant cet article donneront des signaux clairs aux coopératives d'Europe de l'Est et à celles des pays du Sud, les deux étant confrontées historiquement à un fort contrôle de l'État. Les années 90 marquent la fin de la Guerre froide et la chute du mur de Berlin, bref la fin d'un modèle socialiste, celui où coopératives, syndicats ou toute organisation

⁵Ce qui n'est pas le propre du mouvement coopératif. Le syndicalisme aura une trajectoire similaire. Voir à cet effet Favreau et alii, 2008, p. 133 à 140.

de la société civile doivent être subordonnés au Parti (le Parti communiste) et à l'État. On assiste aussi à la crise du modèle national-populiste et développementiste dans les pays du Sud où les coopératives font d'abord et avant tout partie d'une stratégie de développement économique des États. Les coopératives doivent être indépendantes politiquement et autonomes au plan économique.

Aujourd'hui, ce principe d'autonomie et d'indépendance est un acquis mais un autre débat le remplace dans la question des rapports entre les coopératives et les États : il porte sur les privatisations du service public (dans le secteur de la santé par exemple) et sur l'alternative que peuvent offrir les coopératives.

Les grands principes coopératifs inspirés des pionniers de Rochdale sont donc revenus à l'avant-scène en 1995 et ont été bonifiés pour les adapter à la nouvelle réalité : celle du Sud et celle des secteurs autres que celui de la consommation. Du fait du déclin des entreprises publiques, dans la foulée de la crise du modèle développementiste au Sud et du modèle étatiste des pays de l'Est, les coopératives se retrouvent donc concurrentes des entreprises privées. Elles doivent faire valoir leur distinction et leurs avantages comparatifs. Thordarson (1999 : 21) parle de leur spécificité d'être organisées sur une base territoriale et décentralisée en offrant une proximité dans leurs services aux populations locales. On peut ajouter l'avantage du patrimoine collectif, le garde-fou contre les délocalisations.

L'ACI sort du congrès de 1995 revivifiée avec une nouvelle déclaration de principes⁶, une confirmation de la pertinence d'être organisée sur la base des continents et des règles à réviser en matière de répartition des ressources dans l'ensemble de l'organisation. Ce congrès se sera démarqué définitivement des décennies de dépendance des coopératives à l'égard de gouvernements coloniaux, post-coloniaux ou à régime communiste.

6. Réalisations et engagements de l'ACI aujourd'hui

6.1. Les partenariats

Plusieurs organisations internationales font la promotion des coopératives : certaines agences des Nations-Unies, telles que l'Organisation internationale du travail (OIT) et l'Organisation des Nations-Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO). Des mouvements sociaux de paysans et de travailleurs comme la Fédération internationale des producteurs agricoles (FIPA) et la Confédération syndicale internationale (CSI) se chargent aussi de promouvoir les coopératives dans les pays en voie de développement. L'ACI entretient avec ces acteurs des relations privilégiées de partenariat.

L'Alliance coopérative internationale a d'abord un statut d'ONGI reconnu par les Nations Unies. Ce faisant elle est consultée par l'ONU sur de nombreux problèmes internationaux. Avec quelques autres organisations, elle jouit du statut consultatif le plus élevé (catégorie A) auprès du Conseil économique et social des Nations Unies. Cela signifie qu'elle est régulièrement invitée à envoyer des observateurs aux réunions de ce Conseil et à différents comités et commissions aussi bien qu'à l'Assemblée des Nations Unies. L'Alliance peut également soumettre des questions à l'ordre du jour du Conseil, présenter des mémoires à faire circuler entre ses membres et,

⁶ Au Québec, les années 90 se révèlent aussi être une période de profonde transformation du Conseil québécois de la coopération et de la mutualité. Coup sur coup, le CQCM organise en 1990 un premier colloque, puis une trentaine de forums locaux et régionaux qui réuniront près de 4 000 personnes et finalement des États Généraux de la coopération en 1992 duquel sortira un Manifeste de la coopération qui invite au «regroupement des forces dans chaque milieu et à l'échelle du Québec» afin d'en arriver à disposer d'entreprises qui contribuent à «enrichir le patrimoine collectif». Le Manifeste réfère d'ailleurs explicitement aux Pionniers de Rochdale (Favreau, 2008 : 81-96).

en fonction de certains règlements, s'adresser au Conseil par la voix de son représentant. À plusieurs occasions, les points de vue de l'ACI ont été soumis au Conseil sur le plein emploi, la liberté du commerce international, l'accès aux matières premières, l'utilisation des ressources mondiales de pétrole, le contrôle des pratiques commerciales restrictives et la nécessité d'un Bureau spécial des Nations Unies pour le logement.

L'ACI a des relations consultatives du même ordre notamment avec le Bureau international du travail (BIT), lequel s'occupe des conditions de travail et du bien-être des travailleurs; avec l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture qui vise à améliorer l'agriculture et l'approvisionnement mondial en denrées alimentaires; avec l'UNESCO, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, les sciences et la culture. Par le truchement d'un Comité spécial de représentants d'organisations non gouvernementales (ONG), l'ACI prend également part aux travaux du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF).

L'Alliance est appelée à travailler avec ces organismes pour un nombre croissant de tâches pratiques qui comprennent l'échange d'informations, la recherche, l'organisation de sessions, la mise au point de voyages d'études et la formation de dirigeants. Au nombre des activités visant à réduire la pauvreté et à promouvoir le travail décent, il convient de mentionner celles de SYNDICOOP, créé par l'ACI, l'OIT et la Confédération internationale des syndicats libres (CISL). SYNDICOOP regroupe les représentants d'associations syndicales, de coopératives, de gouvernements et de petits groupes de travailleurs du secteur informel. L'une de ses missions principales est d'aider les groupements membres issus de ce secteur à améliorer leurs conditions de travail et à obtenir des capitaux.

L'ACI est engagée dans plusieurs dossiers économiques et sociaux. Mentionnons, parmi d'autres les dossiers suivants : celui de l'environnement et du développement durable; celui du logement social, de l'éducation et de la

santé; celui la promotion de la condition des femmes et celui de la sécurité alimentaire. Les réalisations présentées ci-dessous ne donnent qu'un premier aperçu des activités dans lesquelles l'ACI et ses membres s'investissent.

6.2. Les principaux dossiers

Des coopératives, partout dans le monde, ont d'ailleurs des réalisations concrètes dans ce sens : contrôle et surveillance de la pollution de l'air et de l'eau, incitation à l'utilisation raisonnable des intrants agricoles, utilisation d'énergies alternatives, encouragement au reboisement et prise de mesures préventives contre l'érosion des sols, etc.

Logement social, éducation et santé

L'ACI, par son comité sur l'habitat contribue à soutenir la construction des coopératives d'habitation dans les pays en voie de développement et dans les jeunes démocraties. L'assistance technique, l'information et l'appui-conseil sont fournis à travers le monde aux coopératives d'habitation. Des échanges de personnel sont encouragés de sorte que les mouvements nationaux puissent apprendre les uns des autres. Les initiatives incluent non seulement la construction de logements, mais aussi la construction des centres sociaux et culturels et des écoles. Ces activités comprennent aussi le développement des matériaux de construction alternatifs pour le logement et l'aide à l'élaboration des politiques de logement.

Un des principes coopératifs est l'éducation et la formation des membres. Bien que celle-ci se concentre plus souvent qu'autrement sur la gestion coopérative et la formation professionnelle, un grand nombre de coopératives ont inclus dans leurs activités l'éducation de base. Des coopératives font de l'alphabétisation, offrent des cours de langues aux travailleurs migrants et mettent en place des services de garderie et des écoles pour des enfants. Des coopératives de consommateurs sont particulièrement actives en faisant de

l'éducation sur la nutrition, l'environnement et la santé. En plus des activités mises en application par les Bureaux régionaux, l'ACI a également mis sur pied un groupe spécialisé : le Comité international pour la formation et l'éducation des coopérateurs. Ce comité fournit des conseils aux Bureaux régionaux de l'ACI et aide les organismes membres à augmenter l'efficacité de leurs programmes de formation particulièrement en ce qui concerne le matériel didactique.

En matière de santé, l'ACI apporte une contribution active à l'amélioration des services de santé dans les pays en voie de développement, en particulier au Brésil et dans les pays de l'Europe de l'Est, mais aussi dans les pays industrialisés comme le Japon, l'Espagne et les États-Unis. L'ACI a créé un groupe spécialisé dans le développement de coopératives de santé. Ce comité regroupe des dirigeants de coopératives qui ont efficacement contribué à la fourniture de santé de qualité à prix modéré pour leurs membres et les communautés.

La condition des femmes

Les programmes de développement de l'ACI en Afrique, en Asie et en Amérique latine ont identifié la question «genre» et les programmes afférents comme une priorité. Des conseillères en la matière ont été recrutées pour mettre en application ces programmes et pour s'assurer que la perspective de «genre» soit incluse dans tous les programmes de l'ACI.

Agriculture et sécurité alimentaire

Plus de 30% des membres de l'ACI œuvrent dans l'agriculture et le secteur de la pêche. La contribution à la sécurité alimentaire et aux pratiques en matière de production durable est considérable et concerne toutes les régions du monde.

Les Bureaux régionaux d'ACI ont des programmes visant à augmenter la capacité technique et financière de coopératives

agricoles en Asie, en Afrique et en Amérique latine de même que la durabilité environnementale de la production agricole. Deux fédérations internationales œuvrent également dans ce secteur (agriculture et pêche). Ces deux fédérations sectorielles ont contribué au dialogue sur des politiques internationales agricoles et de pêche et à des programmes comprenant des réunions avec la FAO et des conférences spéciales dans le cadre de l'OMC. Ces fédérations travaillent aussi en partenariat avec une autre organisation agricole importante, la Fédération internationale des producteurs agricoles (FIPA)⁷.

6.3. Les engagements coopératifs en cours

L'ACI s'intéresse actuellement à un ensemble de dossiers prioritaires. Parmi ces dossiers, on peut retenir la question de la condition des femmes, la démutualisation⁸, le commerce équitable, le VIH-SIDA, les normes comptables internationales des coopératives, la législation coopérative et la jeunesse.

L'ACI a notamment adopté un document sur *Les stratégies de l'ACI pour la promotion de l'égalité de genre : proposition pour le progrès*. Ce document a été adopté en 2000, mais avait vu cette question revenir dans les cinq années précédentes. D'autre part le projet *Global 300* a été mis sur pied pour contrer la vague de démutualisation dans certains secteurs. Les principales activités de ce projet ont cherché à augmenter la visibilité des coopératives dans leur propre secteur d'activité et dans leur pays, de même qu'au niveau international; démontrer au gouvernement et autres organismes de

⁷Sur la FIPA, voir la monographie que nous avons faite sur cette organisation internationale (Doucet et Favreau, 2008)

⁸Les mutuelles en processus de privatisation.

réglementation l'importance économique des coopératives et mutuelles; établir de bonnes pratiques et mettre en lumière les modèles de réussite des coopératives et les approches innovatrices; établir des réseaux entre les coopératives et mutuelles à l'intérieur de *Global 300* pour un meilleur partage de l'information, de l'intelligence d'affaires et des opportunités d'affaires.

En outre l'ACI constate que les coopératives sont de plus en plus nombreuses à s'impliquer dans le commerce équitable. Ce commerce est considéré comme un moyen d'augmenter leur compétitivité dans le marché à la fois comme consommatrices et comme productrices. L'ACI a conçu un site Web afin de réunir les informations sur le commerce équitable dans une perspective coopérative.

L'ACI tente aussi de jouer un rôle actif dans la lutte contre le VIH-SIDA. Elle a adopté en 2004 une *stratégie des coopératives contre le VIH-SIDA* pour encourager les coopératives à travers le monde à s'emparer de cette question. Pour y parvenir, l'ACI a publié un manuel de formation et un rapport intitulé *VIH-SIDA et les coopératives* en 2006.

En ce qui concerne les jeunes, l'ACI s'engage à long terme. À l'échelle internationale, elle organise présentement des conférences en vue de mettre en place un réseau mondial de jeunes au sein de l'organisation (ACI, 2008).

7. L'ACI et le développement des communautés au Sud aujourd'hui

«Il y a quelque chose que je ne referais pas si je devais recommencer.

L'une d'elles est l'abolition du gouvernement local et l'autre est le démantèlement des coopératives.

Nous étions impatients et ignorants» (1984).

Julius Nyerere, ex-président socialiste de Tanzanie
(de 1962 à 1985)

Déjà dans les années 70, certaines institutions internationales (BIT, FAO...) font un bilan sans complaisance de la décennie précédente et

préconisent une réorientation majeure : 1) partir des besoins des populations pauvres ; 2) inverser l'approche «top down» au bénéfice d'une approche «bottom up» ; 3) favoriser la coordination des initiatives de développement. Désormais l'orientation est à l'effet de combattre la pauvreté et de faire revenir les coopératives des pays du Sud à leur vocation d'origine le développement économique et social des communautés et de leur pays avec un positionnement d'autonomie. Simultanément, nombreuses sont les ONG du Nord, notamment au Québec et au Canada mais globalement dans la plupart des pays d'Europe, qui vont changer de cap : d'organisations humanitaires qu'elles étaient, elles deviennent des partenaires du développement d'organisations locales au Sud (Favreau et alii, 2008 : 39-54) et mettent généralement de l'avant des projets coopératifs et communautaires.

Au cours des années 1980, la crise économique dans de nombreux pays du Sud et la montée d'une mondialisation néolibérale provoquent l'imposition par la Banque mondiale et le Fonds monétaire international (FMI) de Programmes d'ajustement structurel (PAS) aux États du Sud. Mais c'est aussi un point de rupture pour tous les mouvements sociaux (syndical, coopératif, paysan...) : désormais, ils compteront d'abord et avant tout sur eux-mêmes (autonomie) et sur des partenariats qu'ils chercheront à développer sur des bases plus réciprociatires. L'ACI sera de la partie.

Les effets pervers des PAS des années 1980 mais aussi le vent de démocratisation des années 1990 vont produire quelque chose de nouveau dans nombre de pays du Sud. Les populations urbaines et rurales font irruption sur la scène publique pour faire face à la situation. Seules ou avec l'appui d'ONG nationales ou internationales, des communautés locales prennent des initiatives innovantes au plan socioéconomique et sociopolitique afin de lutter contre le chômage, la précarité et l'appauvrissement, le contrôle de leurs ressources naturelles....

Les Forums sociaux mondiaux et l'émergence d'un mouvement citoyen international en ce début de millénaire viennent encore une fois modifier les choses (Favreau, Larose et Fall 2004 : 1-40).

Au-delà des difficultés que ces initiatives peuvent connaître et des contradictions inhérentes à toute action collective, des mouvements sociaux transformés dans les pays du Sud sont en voie d'apporter leur contribution à la régulation économique et à la redéfinition politique de la citoyenneté. Désormais, le défi a trait à la convergence des mouvements sociaux, anciens ou nouveaux, de paysans, de travailleurs, de femmes, coopératifs...**autour d'enjeux tout à la fois locaux et globaux : crise alimentaire, crise énergétique, crise climatique sur fond de remontée des inégalités entre le Nord et le Sud.** Les coopératives ne sont pas isolées. Elles évoluent dans une mouvance plus large, celle d'un mouvement citoyen international en émergence. Le mouvement coopératif le fera à sa manière, c'est-à-dire par la participation économique, en fournissant une réponse à des besoins sociaux par la création d'entreprises à propriété collective viables économiquement tout en répondant à des finalités sociales inscrites dans la structure même de ces entreprises.

L'approche de l'ACI est aujourd'hui celle d'une organisation internationale vigilante sur la question de l'indépendance politique de ses membres et sur leur autonomie d'action, d'une organisation qui mise sur les réseautages continentaux et intercontinentaux et une organisation qui travaille à une coopération décentralisée du mouvement coopératif international. SOCODEVI et DID, comme nous l'avons décrit précédemment, en sont une des illustrations.

En guise de conclusion

Aujourd'hui, les défis du mouvement coopératif vont vers la **recherche d'alternatives** à l'agriculture industrielle, vers la recherche de solutions à la dévitalisation des communautés locales; vers le développement de sources d'énergie renouvelables et l'obtention d'un contrôle sur ces ressources locales... Tout cela ne relève pas de l'évidence. Tout ou presque reste à faire en la matière sans compter l'indispensable fiscalité écologique pour favoriser le développement durable des communautés et des régions ici comme dans les pays du Sud. **Au cœur de ces enjeux** figure en bonne place le **mouvement coopératif** et le **mouvement de la consommation responsable**. Bref, le développement durable et solidaire des territoires passe notamment par ce type de défis : l'agriculture, la santé, l'énergie, le contrôle des ressources naturelles, des services de proximité et des circuits courts entre la production et la consommation. Les coopératives y arriveront au plan international dans la mesure où l'ACI devient de plus en plus pour elles un dispositif politique essentiel d'**intercoopération** à l'échelle de la planète.

Ivano Barbarini, l'actuel président de l'ACI, dit avec justesse que pour faire fonctionner une coopérative,

il faut savoir lire et écrire, savoir respecter des règles précises...savoir tenir une comptabilité, savoir exercer un contrôle sur ceux qui détiennent la responsabilité de gestion : et pour pouvoir opérer sur le marché, il faut fournir des produits compétitifs, par conséquent avoir des connaissances et être équipé de technologies modernes, ce qui représente peut-être un obstacle majeur (Barbarini, dans Jeantet et Poulnot, 2007 :124).

Cette sagesse est précieuse car, comme le suggère un de ses amis, Enrico Luzzati, professeur de sciences politiques de l'Université de Turin qui a longtemps étudié le développement coopératif dans les pays du Sud et particulièrement en Afrique, il faut «commencer par des activités que des membres peuvent s'approprier sans trop de difficulté comme, par exemple, la commercialisation des produits agricoles, leur première transformation...» et d'ajouter, «la constitution de caisses d'épargne et de crédit». Car si on ne fait pas ce genre de travail les projets dits de développement soutenus par des ONG, «comportent une grave erreur : ils prétendent obtenir rapidement des résultats utiles pour résoudre des situations d'urgence mais non pour donner des compétences professionnelles afin de créer et de gérer des entreprises...». Ces processus de développement coopératif «requièrent des durées qui ne peuvent être compressées outre mesure» (Barbarini dans Jeantet et Poulnot, 2007 : 125).

Le mouvement coopératif à l'échelle internationale, converge autour de deux choses : répondre aux besoins des populations par des **organisations solidaires de production et le développement de nouveaux modèles de participation économique**. Comme le dit Jeantet dans un ouvrage récent, ces expériences qui «puisent leur force dans la société civile» sont loin d'avoir épuisé les nombreux «gisements de partenariats encore largement inexploités comme celui des coopérations transnationales» (Jeantet dans Jeantet et Poulnot, 2007 : 42). L'ACI est là pour ça dans la mesure où les organisations nationales qui en sont membres pousseront dans ce sens en ayant à l'esprit de le faire dans une perspective Nord-Sud et Sud-Sud. Un certain nombre de conditions pour ce faire nous semblent être présentes au sein de cette organisation internationale.

Au terme de cette recherche demeurée fort exploratoire, plusieurs questions restent encore à approfondir : 1) une étude plus fine du budget de l'organisation sur une décennie par exemple nous permettrait de déceler davantage les

rapports réellement existants entre le Nord et le Sud au sein de l'organisation et son engagement dans la lutte contre cette fracture entre le Nord et le Sud; 2) les liens entre l'ACI et ses principaux partenaires dans chaque continent (organisations paysannes et syndicats de travailleurs, ONG et gouvernements locaux...); 3) les accords de développement avec des institutions internationales comme la FAO et l'OIT de même que 4) les liens que le mouvement coopératif international entretient avec la mouvance des Forums sociaux mondiaux. Dossier à suivre.

Bibliographie

ACI (2007a). *ICA Rules, Policies, Procedures and Standing Orders*. Alliance coopérative internationale. Genève.

ACI (2007b). *Qu'est-ce qu'une coopérative*. Alliance coopérative internationale. Genève.

ACI (2008). How ICA Contributes to the Aims and Objectives of the United Nations, Alliance cooperative internationale, Genève

ACI (2006, 2005, 2004). *Rapport annuel*, Alliance coopérative internationale, Genève.

Assogba, Y. et L. Fréchette (2007), «Le développement des communautés en Afrique de l'Ouest» dans Bourque et alii, *L'organisation communautaire, fondements, approches et champs de pratique*, PUQ, Sainte-Foy, p. 383 à 401.

Defourny, J., Develtere, P. et B. Fonteneau (1999), *L'économie sociale au Nord et au Sud*, Éd. De Boeck Université, collection Ouvertures économiques, Paris/Bruxelles.

Defourny, J. (2002). *Les coopératives en Belgique, un mouvement d'avenir?* Éd. Luc Pire, Liège

Demoustier, D. (2001). *L'économie sociale et solidaire. S'associer pour entreprendre autrement*, Paris, Alternatives économiques/Syros.

Develtere, P. (1998), *Économie sociale et développement: les coopératives, mutuelles et associations dans les pays en développement*, De Boeck Université, Paris/Bruxelles.

Dommergues, P. (dir.) (1988). *La société de partenariat (économie-territoire et revitalisation régionale aux États-unis et en France)*. Afnor-Anthropos, Paris.

Fall, A.S. (2007), «Le renouvellement des dynamiques coopératives africaines : les coopératives d'habitat au Sénégal» dans Favreau et Fall, *L'Afrique qui se refait*, Presses de l'Université du Québec. Québec, p.121 à 139.

Fairbairn, B. (1991). *Co-operatives and Community Development : Economics in Social Perspective*. Centre for the study of Co-operatives, University of Saskatchewan, Saskatoon.

Favreau, L. (2005). *Économie sociale et politiques publiques, la question du renouvellement de l'État social* Cahier de la CRDC, UQO, Gatineau.

Favreau, L., L.Fréchette et R. Lachapelle (2008), *Coopération Nord-Sud et développement, le défi de la réciprocité*, Collection Initiatives, Presses de l'Université du Québec, Sainte-Foy.

Favreau, L. (2008), *Entreprises collectives, les enjeux sociopolitiques et territoriaux de la coopération et de l'économie sociale*, PUQ, Sainte-Foy.

Favreau L., G. Larose et A. S. Fall (2004). *Altermondialisation, économie et coopération internationale*, Sainte-Foy, Presses de l'Université du Québec et Paris, Karthala.

Favreau, L. et A.Salam Fall (dir.) (2007), *L'Afrique qui se refait*, Presses de l'Université du Québec. Québec.

Favreau, L. et L. Fréchette (2002), *Mondialisation, économie sociale, développement local et solidarité internationale*, PUQ, Sainte-foy.

Fonteneau, B., M.Nyssens et A.S.Fall (1999) « Le secteur informel : creuset de pratiques d'économie solidaire ? » dans Defourny, J., Develtere, P. et B.

Fonteneau (1999), *L'économie sociale au Nord et au Sud*, Éd. De Boeck Université, Collection Ouvertures économiques, Paris/Bruxelles, pp. 159-178.

Gentil, D. et M.R.Mercoiret (1991), *Y a-t-il un mouvement paysan en Afrique noire?*, *Revue Tiers Monde*, XXXII, numéro 128, p. 867 à 886

Gueslin, A. (1998) *L'invention de l'économie sociale, idées, pratiques et imaginaires coopératifs et mutualistes dans la France du XIXe siècle*. Économica, Paris.

Jean, B. (2007), *Développement territorial et coopération*. Programme de recherche ARUC, UQAR/CQCM, Rimouski.

Jeantet, T. et J-P. Poulnot (2007). *L'économie sociale, une alternative planétaire*. Éd. Charles L. Mayer/Les Rencontres du Mont-Blanc, Paris.

Lautier, B. (1994), *L'économie informelle dans le tiers monde*. Paris, La Découverte.

Mcsween, N. et L. Favreau (2004), *L'Organisation internationale du travail, l'économie sociale et la mondialisation : l'OIT, une «alliée de choix» de la mouvance altermondialiste?*, Cahier de la CRDC, UQO, 49 pages.

Mignot, D., J. Defourny et A. Leclerc (2002), «Un siècle d'histoire coopérative à travers les statistiques de l'ACI», *Les Annales de l'économie coopérative et publique*, volume 70, numéro 1, CIRIEC, Belgique, p.75 à 105.

Münkner, H. (1996), (1996), «Déclaration de l'ACI : Éviter toute rupture non nécessaire avec le passé», *RECMA, revue internationale d'économie sociale*, numéro 262 (60), Paris, p.86 à 88.

RÉSEAUX (2005), «Rendez-vous de l'économie sociale et solidaire à Dakar». Cahier spécial du journal *RÉSEAUX*, août-septembre 2005, 20 pages

Thède, N. et D. Tremblay (2007), «Les ONG québécoises et canadiennes : le rêve d'une innovation sans risque» dans Favreau et Fall, *L'Afrique qui se refait*, PUQ, Sainte-Foy, p.310 à 325.

Thordarson, B. (1996), «Déclaration de l'ACI : aboutissement de bouleversements majeurs», *RECMA, revue internationale d'économie sociale*, numéro 262 (60), Paris, p.80 à 85.

Thordarson, B. (1990). *Miser sur l'action à la base : les coopératives dans le développement mondial/ Banking on the Grass Roots : Cooperatives in Global Development*. Ottawa. Ed. L'Institut Nord-Sud. 32 pages